

PROTOCOLE SANITAIRE POUR L'ACCEUIL DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LES PISCINES MUNICIPALES
LE HAVRE – SAISON SPORTIVE 2020/2021

La Ville du Havre prolonge le protocole sanitaire adopté le 12 juin 2020 en raison de la période du COVID-19. Pour assurer la sécurité des usagers et éviter tout risque de contamination, l'accueil des usagers doit être précédé et accompagné d'un protocole sanitaire.

Compte-tenu de ces contraintes, les équipements fonctionneront par l'adoption du présent document.

Les quatre piscines rouvriront à partir du lundi 7 septembre 2020 selon les horaires habituels.

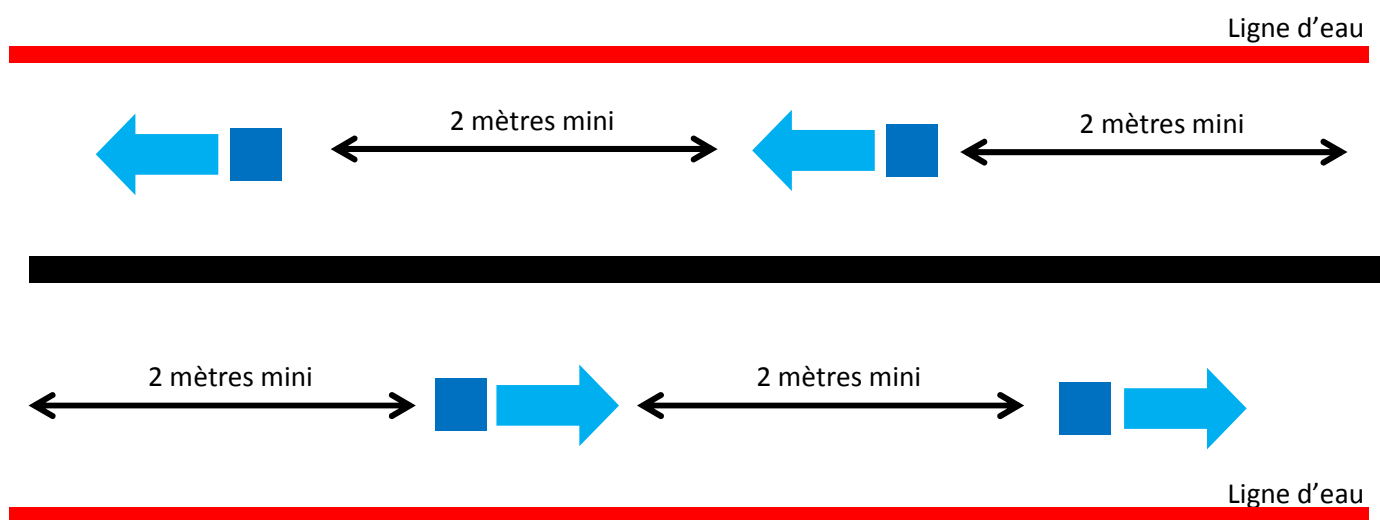
REPRISE DES ACTIVITES ASSOCIATIVES :

La reprise des activités est fixée à partir du 7 septembre 2020 sur les quatre piscines.

Afin de limiter le risque de transmission du virus et conformément aux préconisations du Ministère des sports et des fédérations sportives, des règles strictes seront appliquées en matière d'hygiène, de comportement et de distanciation physique à savoir :

- **Limitation de la capacité d'accueil des établissements et obligation de respecter 1 baigneur pour 4m³ de plan d'eau** (la capacité d'accueil sera divisée par 4).

Les nageurs devront obligatoirement laisser 2 mètres entre chaque personne dans une ligne d'eau et respecter le sens de nage qui aura été défini dans chaque piscine.



De ce fait, les utilisateurs devront respecter les jauges d'occupation suivantes :

Piscine Edouard Thomas : Bassin unique : 56 personnes maximum

Piscine Mare-Rouge : Grand bassin : 70 personnes maximum

Petit bassin : 30 personnes maximum

Piscine Cours de la République : Grand bassin : 70 personnes maximum

Petit bassin : 30 personnes maximum

Piscine Caucriauville : Grand bassin : 84 personnes maximum

Petit bassin : 36 personnes maximum

- **Instauration d'un parcours de circulation** dans chaque piscine municipale pour éviter que les usagers ne se croisent dans l'équipement. Sur le principe de la « marche en avant », chaque personne sera invitée à suivre le parcours suivant :

1. Avant d'accéder au bassin

- se désinfecter les mains à l'entrée de la piscine avec du gel hydro-alcoolique ;
- garder ses distances avec les autres usagers à l'entrée, dans les zones d'attente et de déchaussage en respectant la signalétique au sol ;
- suivre la signalétique et respecter le sens de circulation ;
- utiliser les cabines individuelles (les vestiaires collectifs seront réservés uniquement aux petits groupes dont le nombre est en rapport avec la capacité du vestiaire) ;
- utiliser les douches mises en service et se savonner obligatoirement avant d'accéder au bassin (une douche sur deux sera activée pour garantir la bonne distance entre chaque personne).
- ranger ses vêtements et effets personnels dans un sac à usage unique (sac poubelle de 50 litres par exemple) **qui sera fournis aux licenciés et adhérents par le club ou l'association** et déposé sur une étagère à proximité du bassin.

2. En sortant du bassin

- reprendre ses effets personnels en passant par le pédiluve
- prendre une douche en se savonnant
- se rhabiller dans les cabines individuelles
- se rechausser dans l'espace prévu à cet effet
- sortir de l'établissement sans stationner dans le hall

L'utilisation des sèche-cheveux et des sèche-mains à air sera strictement interdite. En cas de prêt de matériel, celui-ci devra être désinfecté au moment de sa restitution.

Pour les associations sportives, un référent Covid-19 devra être désigné et présent régulièrement sur le temps de l'activité.

Pour les autres activités aquatiques (plongée, aqua-activités...), les associations devront obligatoirement se conformer aux protocoles fédéraux relevant de leur activité. Un exemplaire de ce protocole sera transmis à la ville du Havre.

Ce protocole s'applique jusqu'à nouvel ordre pour la saison 2020/2021. Il pourra évidemment être modifié en fonction des évolutions de l'épidémie du COVID-19 et des mesures gouvernementales adoptées.

Je soussigné, M. Mme, (Président(e)) de l'association.....
reconnais avoir pris connaissance du présent protocole et m'engage à le respecter scrupuleusement ainsi que le protocole relevant de ma fédération sportive.

Fait à
Le

Signature du /de la Président(e)